



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 078-217803212-20260409-ADM_008_2026-AR

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION
D'UNE PARTIE DE SES FONCTIONS A
MONSIEUR WULFRAN GAMPACKAT
4EME ADJOINT AU MAIRE**

Direction Générale : TMT/MD
ADM-008-2026

Nous, Maire de la Commune de Jouars Pontchartrain,
Vu les articles L 2122-1, L 2122-18, L 2122-20 et R 2121-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a fixé à 8 le nombre des adjoints au Maire,

Vu l'élection le 21 mars 2026 de Monsieur Wulfran GAMPACKAT en qualité de 4^{ème} Adjoint au Maire,

Considérant que l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales confère au Maire la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil municipal,

ARRETONS

ARTICLE 1 **Monsieur Wulfran GAMPACKAT**, 4^{ème} Adjoint, reçoit délégation sous notre surveillance et sous notre responsabilité, pour prendre toutes décisions concernant les affaires suivantes :

- **Infrastructures** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
 - Superviser les projets liés à la rénovation ou à la requalification des infrastructures existantes
 - Superviser les projets liés à la création et à l'aménagement des nouvelles infrastructures
 - Entretien et réhabilitation des bâtiments communaux
 - Déclaration de sinistre sur les bâtiments communaux
 - Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus
- **Equipements** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
 - Délivrance des occupations du domaine public
 - Eclairage public
 - Mobilier urbain
 - Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus
- **Espaces verts** : à ce titre, les points suivants lui sont rattachés :
 - Espaces verts
 - Fleurissement de la ville
 - Signature de tous les documents afférents aux matières citées ci-dessus

ARTICLE 2 Un double de toutes les lettres signées par le 4^{ème} Adjoint nous sera transmis immédiatement ainsi que le dossier correspondant.

ARTICLE 3 La présente délégation entre en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission en Préfecture.

ARTICLE 4 La présente délégation est accordée à compter de la date à laquelle le présent

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 078-217803212-20260409-ADM_008_2026-AR

Berger
Levrault

arrêté sera exécutoire et ce pour la durée du mandat restant à courir. Elle pourra être reprise à tout moment sur simple décision de la même forme.

ARTICLE 5

Madame la Directrice Générale des Services de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Jouars-Pontchartrain, le 9 avril 2026

LE MAIRE



THOMAS MENGELLE-TOUYA

Certifié exécutoire par affichage
en mairie, le 13 AVR. 2026
et par transmission
en Préfecture le 10 AVR. 2026

Notifié à l'adjoint le : 09/04/2026

Signature de l'adjoint

